

● (1720)

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations au sujet du projet de loi C-215, comme le fera aussi le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif). Je tiens à dire dès le départ que nous convenons avec le parrain de ce projet de loi que celui-ci devrait être renvoyé au comité pour y être étudié. Il présente une idée nouvelle, une idée qui mérite certes d'être examinée par un comité parlementaire.

Je rappelle à la Chambre qu'en juin dernier un projet de loi similaire comportant beaucoup des mêmes ingrédients a été renvoyé au comité par consentement unanime. Pour des raisons et à cause d'événements sur lesquels il n'est plus nécessaire de revenir, soit la tenue d'élections fédérales, il n'a pas été suffisamment examiné. Je regrette que l'on n'ait pas eu le temps d'examiner plus longuement ce projet de loi, que le gouvernement précédent n'ait pas eu le temps de faire valoir son point de vue. De toute façon, c'est de l'histoire ancienne. La position que nous adoptons en tant qu'opposition officielle est la même que nous défendions lorsque nous formions le gouvernement. C'est une idée qui mérite qu'on s'y arrête. Nous accueillons volontiers les recommandations et les instances d'un certain nombre de groupes agricoles du pays. Ils ont proposé cette idée et ont aidé le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) à la peaufiner. Je crois que cela tombe à point pour le Parlement.

M. Nystrom: C'est exactement le même projet de loi.

M. Axworthy: Oui, je crois que c'est le même projet de loi. Toutefois, je tiens à souligner que personne ne devrait se mettre à croire que c'est là une panacée. Le parrain du projet de loi serait probablement le premier à convenir que ce n'est là qu'un moyen de contrer la véritable panique qui se dessine dans le milieu agricole. On en est au point où il ne s'agit plus de politique de groupes d'intérêt ni de gens cherchant à tirer profit de la situation. On craint vivement dans bien des localités agricoles que si rien n'est fait pour régler les problèmes de revenus des agriculteurs, l'agriculture en souffrira. C'est en partie là ce que ce projet de loi vise à faire.

Ce qu'il nous faut en fait—et peut-être que l'initiative à cet égard revient davantage au gouvernement—c'est un projet de loi parallèle qui traite de ce qui se passe sur la scène internationale. Il ne fait aucun doute pour nous que la fin de l'accord international sur le blé et la très grande menace que posent les Américains avec leurs nouvelles pratiques de commercialisation vont contribuer encore davantage à faire baisser les prix. Dans ce cas, la réduction des prix par rapport aux coûts que nous avons connue au cours des dix dernières années va s'exacerber encore et la possibilité pour les agriculteurs qui produisent ces denrées de base d'arriver à se sortir du marasme sera à jamais perdue.

Je pris les députés d'en face de parler à leurs ministres. Il est à espérer qu'ils liront le compte rendu des observations qui sont faites à propos de ce projet de loi et qu'ils verront que c'est une grande priorité. Franchement, j'ai été stupéfié quand j'ai lu l'exposé commercial qu'a présenté le ministre du Commerce international (M. Kelleher) et n'y ai trouvé à peu près aucune mention de denrées alimentaires. Elles ne font pas partie des «consultations commerciales» qui semblent être en cours au

Prix paritaires des produits agricoles—Loi

Canada. Il n'y était nullement fait mention de la question fondamentale des denrées alimentaires, qui n'a d'ailleurs pas non plus fait l'objet d'une discussion ou d'un dialogue au Sommet de Québec entre le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan. En fait, les problèmes agricoles n'étaient pas à l'ordre du jour. Toutefois, nous sommes au courant des grands changements qui s'opèrent au sein du ministère américain de l'Agriculture. Il me semble que si nous voulons établir des relations spéciales avec les Américains, il nous faudra certes en arriver à une certaine entente sur cette question de première importance avec le gouvernement américain. Sans l'appui de celui-ci, il sera manifestement impossible d'obtenir des prix paritaires ou des prix garantis sur la scène internationale.

Nous connaissons les limites d'un projet de loi comme celui qui est à l'étude. Il ne s'applique en réalité qu'à la consommation intérieure qui ne représente qu'une infime partie de la production réelle des agriculteurs. Je ne veux pas sous-estimer l'importance de cette mesure, mais quand on songe à la quantité de nos produits qui s'achemine vers les marchés extérieurs, il est temps, de toute évidence, de prendre une initiative parallèle en ce qui concerne l'accord international. Je ne nie aucunement la difficulté qui se pose à cet égard. Nous savons tous à quel point ce serait difficile. L'agriculture étant l'un de nos principaux secteurs d'exportation, nous devons reconnaître que le mécanisme d'établissement des prix à travers le monde, ce qu'on appelle le système de marché, est en train de défaillir. La nouvelle concurrence que nous font de nombreux pays d'Amérique latine, de l'Asie du Sud-Est et du Marché commun européen va nous rendre la conquête des marchés encore plus difficile. La question exige vraiment l'attention de tous les députés.

Il y a également beaucoup d'autres choses à dire sur le sujet, mais je voulais laisser à mon collègue le temps d'intervenir dans le débat. Il s'intéresse tout particulièrement à la question parce que les éleveurs de porcs et de bovins sont nombreux dans sa région. Au nom de la multitude de libéraux de l'Ouest du Canada, nous allons sûrement appuyer l'initiative du député de Yorkton-Melville. Nous donnerons notre appui à toute motion tendant à renvoyer la mesure au comité.

● (1730)

[Français]

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à ce débat, et tout comme mon collègue, j'appuie le geste, le projet de loi C-215, en ce sens qu'il contribue à mon sens à créer ou à chercher une justice dont l'agriculture a tant besoin.

Vous me permettez d'ouvrir une parenthèse à ce niveau-ci: la circonscription que je représente est effectivement très agricole. En effet, elle est composée de 2,000 fermes, dont 51 p. 100 sont laitières. Cela représente un chiffre d'affaires d'environ 100 millions de dollars et les fermes ont une superficie moyenne de 225 acres.

Alors, à la lecture du projet de loi C-215, évidemment, on décèle un certain nombre d'imprécisions. Ce projet de loi aurait besoin d'être complété et de prévoir certains ajustements, sauf que l'initiative en soi m'apparaît excellente, excellente en ce qu'elle contribue à ce qu'on se rapproche d'une équité, d'une justice et d'une saine répartition de ce qui m'apparaît être le dossier probablement le plus important, celui de l'agriculture.